

ET SI ON PARLAIT RETRAITE #3 LE PERO, MAITRISER VOTRE EPARGNE RETRAITE

07 novembre 2024

Continuons la série consacrée à la retraite et au PERO, un acquis chez Stellantis fruit des négociations menées par la CFE-CGC et les partenaires sociaux. Notre 3^{ème} épisode va vous aider à mieux comprendre et administrer votre PERO. La CFE-CGC vous détaille les versements et la gestion des fonds.

1. Les Versements au PERO

Versements Obligatoires

Les versements obligatoires au PERO sont répartis entre l'employeur et le salarié, avec une contribution de 2/3 par l'employeur et de 1/3 par le salarié. Le taux de cotisation est de 6% pour la tranche de rémunération annuelle brute comprise entre 1 et 2 PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) et de 8% pour la tranche entre 2 et 5 PASS.

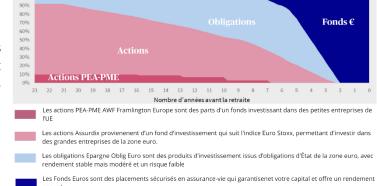


Monétisation des Jours de Congés

Vous pouvez monétiser jusqu'à 10 jours de congés non pris par an pour alimenter votre PERO. Cette épargne bénéficie d'avantages fiscaux, notamment une exonération partielle des cotisations de sécurité sociale et une imposition avantageuse lors de la sortie pour l'acquisition de la résidence principale.

• Versements Volontaires

Les salariés peuvent également effectuer des versements volontaires, qui sont déductibles des impôts soit à l'entrée soit à la sortie des fonds. A vous de choisir la fiscalité la plus avantageuse pour vous.



2. La Gestion des Fonds PERO

Gestion Pilotée

La gestion pilotée est le mode de gestion par défaut du PERO. Elle consiste à ajuster automatiquement la répartition des

investissements en fonction de l'âge du salarié et de l'horizon de placement. Cette méthode permet de maximiser les rendements tout en réduisant les risques à l'approche de la retraite.



Changement de Mode de Gestion

Il est possible de changer de mode de gestion à tout moment, bien que cela ne soit pas recommandé. La gestion pilotée est généralement bien adaptée aux besoins des salariés, offrant un bon équilibre entre performance et sécurité. Des informations seront proposées aux salariés par Stellantis, notamment les explications d'AXA sur les modes de gestion du PERO. La direction travaille activement sur ce sujet.

Connexion aux Plateformes

Pour gérer votre PERO, connectez-vous à votre espace personnel sur ere.axa.fr et easyprojets.com. Ces plateformes vous permettent de suivre vos investissements, de modifier vos versements et de consulter vos avantages fiscaux.









Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC.